

UNIVERSITÉ DE MONCTON

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du 3 décembre 1971

Sont présents: Me Adélarde Savoie
M. Helmut Schweiger
M. Aurèle Arsenault
M. Fernand Girouard
Père Louis-Marcel Daigle
Père Maurice Chamard
Père Clarence Cormier
M. Marcel Sormany
M. le Juge Claudius Léger
M. Arthur Pinet
M. Laurier Thibault
Dr Claude Gaudreau
M. Jean Cadieux
Soeur Auréa Cormier
M. George-T. Urquhart
M. Médard Collette
M. Ghislain Clermont
M. Edgar Léger
Me Alfred Landry
M. Rosaire Martin
M. Guy Blanchette
M. Roméo LeBlanc
M. Léandre Bourque

Absence motivée: M. Louis-Philippe Bonneau

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 1er OCTOBRE 1971

Il est proposé par le docteur Claude Gaudreau et appuyé par M. Laurier Thibault que le procès-verbal de la dernière réunion soit accepté moyennant les amendements suivants:

A la page 4, Article 5, Extension de l'enseignement - on devrait lire: "1650 étudiants" au lieu de "1367 étudiants".

A l'article "DIVERS", il y eut un oubli, qu'il y a lieu de corriger comme suit:

Champ clinique disponible

M. le docteur Claude Gaudreau demande au Vice-recteur à l'enseignement de faire une étude pour déterminer le champ clinique disponible présentement et pour l'avenir aux étudiantes de l'Ecole des Sciences Infirmières.

2 - RATIFICATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE EXECUTIF DU 30 NOVEMBRE 1971

Il est proposé par M. Arthur Pinet et appuyé par M. Aurèle Arsenault que le procès-verbal de la dernière réunion de l'Exécutif soit ratifié moyennant les amendements suivants:

A la page 2, Article 3 - E), il faut ajouter un item 4) qui se lit comme suit: "Le bénéficiaire doit notifier l'Université avant le début du congé de son intention de retourner ou de ne pas retourner à l'Université.

A la page 2, Article 3 - E), il faut ajouter à la fin de l'article:

2 - RATIFICATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
COMITE EXECUTIF DU 30 NOVEMBRE 1971 - suite

"Il est proposé par Me Adélarde Savoie et appuyé par Me Alfred Landry que l'on accepte la recommandation du Vice-recteur à l'enseignement". Adopté.

3 - RAPPORT DU RECTEUR

Me Savoie donne un résumé des différentes activités qui se sont déroulées depuis la dernière réunion du Conseil des Gouverneurs:

Réunion de l'Association des Universités de l'Atlantique à l'Université Memorial les 4 et 5 octobre;

Audience à l'Université de la Commission pour la rationalisation de la recherche le 6 octobre;

Installation du Président de l'Université St. Mary's, le Dr Carrigan, le 7 octobre;

Réunion du Sénat Académique, le 12 octobre;

Démonstration par I.B.M. et un représentant de l'Université de Toronto sur l'utilisation de l'ordinateur pour fins d'administration à l'Université le 13 octobre;

Visite à l'Université de l'Ile du Prince-Edouard comme président d'un comité d'inspection formé par l'A.U.C.C., le 15 octobre;

Réception organisée à l'occasion du départ de l'architecte Yvon LeBlanc le 20 octobre;

Assistance à la cérémonie de collation des grades à U.N.B. le 21 octobre;

Déjeuner avec l'hon. Robert Stanbury, ministre fédéral des communications le 22 octobre;

Conférence au Rotary Club de Moncton le 25 octobre;

Réception offerte à tous les membres des médias d'information à l'occasion de l'entrée en fonction de M. Roméo LeBlanc, le 26 octobre;

Assistance à la cérémonie de collation des grades de l'Université Mount Allison le 28 octobre;

Réception à Halifax donnée en l'honneur des premiers ministres Trudeau, Reagan, Hatfield et Campbell le 29 octobre;

Banquet de l'Association des étudiants en Commerce le 29 octobre;

Journée économique organisée par l'Association des Anciens le 30 octobre;

Réunion annuelle de l'A.U.C.C. à Ottawa du 1er au 4 novembre;

Vingt-cinquième anniversaire du Collège Saint-Louis le 7 novembre;

Rencontre du Comité des présidents (Universités du N.-B.) avec le premier ministre Hatfield le 9 novembre;

Comité visiteur de l'Association canadienne de diététique (accréditation de l'Ecole des Sciences Domestiques) le 10 novembre;

3 - RAPPORT DU RECTEUR - suite

Rencontre avec un représentant du Ministère des Transports au sujet d'un terrain qui devait être loué au Ministère et à N.B. Tel, le 16 novembre;

Visite du Maire et d'une délégation de la Ville de Moncton, le 19 novembre;

Réunion du Comité des grades honorifiques le 22 novembre;

Visite du Comité d'accréditation de l'Association des Ingénieurs Professionnels du Canada le 22 novembre;

Conseil d'administration de l'Institut de Memramcook le 23 novembre;

Présentation de la charte au Club des Anciens d'Ottawa le 24 novembre;

Réunion du Sénat Académique le 26 novembre;

Inauguration d'une exposition internationale de volumes de l'AUPELF le 29 novembre;

U.N.B. (Saint John) a présenté un mémoire à la Commission de l'enseignement supérieur pour offrir ses programmes au niveau de quatre ans. Les présidents d'universités ont été invités à se prononcer et une communication a été envoyée au nom de l'Université de Moncton.

4 - CORRESPONDANCE

Le Secrétaire général fait la lecture d'une lettre du secrétaire général de la Fédération des Etudiants où il suggère que M. Robert LeBlanc soit le représentant des étudiants au Conseil des Gouverneurs pour remplacer M. Omer Doiron.

Il est proposé par Me Adélarde Savoie et appuyé par le Père Maurice Chamard que l'on accepte la nomination de M. Robert LeBlanc comme membre du Conseil des Gouverneurs. Adopté.

5 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT Monsieur Schweiger présente les points suivants:

- a) Le manuel du professeur est présenté à titre d'information; celui-ci sera discuté à la prochaine réunion;
- b) Statistiques concernant le corps professoral - mise à jour du rapport de la Commission de planification académique (voir document "A" ci-joint);
- c) Politique concernant l'utilisation d'étudiants comme sujets de recherche. Une recommandation a été adoptée lors de la dernière réunion du Sénat Académique concernant cette politique (voir document "B" ci-joint);
- d) La recommandation adoptée au Sénat Académique concernant la possibilité d'introduire des maîtrises à temps partiel (voir document "C" ci-joint);

5 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT - suite

- e) Les demandes pour les congés sabbatiques et bourses d'études furent étudiées et présentées au Comité Exécutif et le Vice-recteur à l'enseignement recommande que l'on augmente le pourcentage de salaire offert aux professeurs qui vont en congé sabbatique.

Il est proposé par M. le juge Claudius Léger et appuyé par M. le docteur Claude Gaudreau que l'on accorde 75% du salaire aux professeurs qui seront en congé sabbatique durant l'année académique 1972-73 et subséquemment au lieu de 70% tel qu'accordé en 1971-72. Adopté.

- f) Le Vice-recteur à l'enseignement dit qu'il travaille actuellement sur les projets suivants:

- i) Embauche de professeurs pour l'année 1972-73;
- ii) Préparation de budget 1972-73;
- iii) Préparation des programmes.

Il est proposé par M. Marcel Sormany et appuyé par M. Jean Cadieux que le rapport du Vice-recteur à l'enseignement soit reçu. Adopté.

Monsieur Jean Cadieux pose la question suivante: Qu'est-ce qu'un professeur doit faire durant un congé sabbatique?

Monsieur Schweiger explique que le congé sabbatique tel que décrit dans les statuts peut servir pour du recyclage, l'obtention d'un diplôme supérieur ou de la recherche.

6 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR ADMINISTRATIF

Monsieur Collette donne des statistiques concernant le personnel pour l'année académique 1971-72:

- a) Le nombre de postes approuvés est de 477 comparativement à 426 en 1970-71.

La répartition est comme suit:

Professeurs	182
Bibliothécaires	8
Techniciens	16
Administrateurs	63
Secrétaires, métiers et main d'oeuvre	208
	477

- b) Postes vacants au 1er décembre 1971 - 16

- c) Personnel autre que professeurs et bibliothécaires:

Départs depuis le 1er juillet 1971: 20

Embauchés depuis le 1er juillet 1971: 35

- d) L'assurance collective est entrée en vigueur le 1er mai 1971 avec 100% de participation dans les plans d'assurance-vie et d'assurance accident-maladie.

Pour ce qui a trait à l'assurance "mort accidentelle et mutilation", 96 membres du personnel y participent.

Une quarantaine de personnes ont fait des réclamations dans les divers plans d'assurance depuis leur entrée en vigueur.

6 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR ADMINISTRATIF - suite

- e) Les dons à la Caisse de Bienfaisance se chiffrent à \$4,705.56.
- f) Obligations d'épargnes du Canada - le montant d'obligations d'épargnes achetées se chiffre à \$30,550 (94 acheteurs).
- g) Retraite - Six employés syndiqués ont atteint l'âge de 65 ans et ont pris leur retraite depuis le 1er juillet 1969.

Bail avec le ministère des Transports pour terrain

Au mois d'octobre 1970, une entente avait été conclue entre N.B. Tel, le ministère des Transports et l'Université en vertu de laquelle un lopin de terre de 40,000 pieds carrés serait loué au ministère des Transports par l'intermédiaire de N.B. Tel pour 40 ans à une rente annuelle de \$500 plus un montant initial de \$15,000.

Le ministère des Transports ne peut pas accepter cette proposition et revient avec une contre-proposition d'acheter le terrain en question pour \$20,000 et de le remettre à l'Université de Moncton pour \$5.00 lorsqu'il ne sera plus utilisé pour les fins proposées.

Il est proposé par M. Arthur Pinet et appuyé par M. Marcel Sormany qu'on accorde à l'Exécutif l'autorisation de régler les modalités de cette entente. Adopté.

Il est proposé par M. Aurèle Arsenault et appuyé par M. Jean Cadieux que le rapport du Vice-recteur administratif soit reçu. Adopté.

7 - RAPPORT DU COMITE CONJOINT - présenté par Me Adélarde Savoie

Le Sénat Académique a nommé ses représentants sur ce Comité. Ils sont MM. Fernand Girouard et Victor Raïche. Le Comité s'est nommé M. Roméo LeBlanc comme secrétaire.

Le Comité a tenu sa première réunion le 30 octobre à Moncton et la discussion porta sur les points suivants:

- Exploration pour déterminer une procédure de fonctionnement;
- Mise à jour du rapport de la Commission de planification par chaque institution et chaque département. Plusieurs comités d'étude furent formés par les étudiants, l'Association des professeurs, les facultés et départements;
- Une attention particulière fut accordée aux Ecoles des Sciences Infirmières, Sciences Domestiques et Sciences Sociales car le rapport de la Commission recommande que l'Ecole des Sciences Infirmières et des Sciences Domestiques soient annexées à la Faculté des Sciences et que l'Ecole des Sciences Sociales soit annexée à la Faculté des Arts.

Il y eut rencontres avec les professeurs des Ecoles des Sciences Infirmières et Sciences Domestiques et des solutions alternatives furent envisagées.

Une deuxième réunion eut lieu les 19 et 20 décembre à Bathurst. Lors de cette réunion, le Comité a rencontré le Comité aviseur du Collège de Bathurst qui est composé de professeurs, d'étudiants et d'administrateurs.

7 - RAPPORT DU COMITE CONJOINT - suite

Le Comité a aussi rencontré les Pères Eudistes et ceux-ci ont indiqué qu'un transfert de biens et de responsabilités administratives à une corporation de laïcs était envisagé pour 1972.

Lors d'une visite au Collège St-Louis et au Collège Maillet, les administrateurs ont indiqué à Me Savoie que la possibilité d'une fusion entre ces deux institutions était à l'étude et il semble qu'une telle fusion serait possible moyennant certaines conditions.

Le Recteur fait part d'une lettre du Collège Jésus-Marie de Shippagan indiquant un accord enthousiaste avec les recommandations de la Commission de planification académique.

Me Savoie fait aussi part d'une lettre de Mgr Lafrenière faisant savoir que la deuxième tranche du rapport sera remise à l'Université le 17 décembre 1971.

Une troisième réunion du Comité conjoint aura lieu à la suite de la réunion du Sénat pour rencontrer le professeur Alphonse Gaudet et discuter du concept d'un collège communautaire. M. Gaudet a fait des études poussées dans ce domaine alors qu'il était chargé d'établir un collège communautaire dans le sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse.

Une quatrième réunion est fixée pour les 12 et 13 décembre à Edmundston. Cette rencontre aura lieu avec les membres du comité aviseur du Collège St-Louis et du Collège Maillet.

8 - DIVERS

Le Vice-recteur à l'enseignement présente un rapport concernant le champ clinique disponible aux étudiantes de l'Ecole des Sciences Infirmières.

Monsieur Schweiger donne un bref historique de l'Ecole:

Le programme débuta en 1965 avec 14 étudiantes et aujourd'hui le nombre d'étudiantes en première année est augmenté à 42 (voir document (E) ci-joint).

Le Rapport Abbis indique que la proportion d'infirmières diplômées est inférieure chez les francophones en comparaison avec les anglophones.

Il n'existe pas de problème à placer les infirmières francophones au Nouveau-Brunswick.

Le problème concernant les stages cliniques

La difficulté que rencontre l'Ecole des Sciences Infirmières de l'Université de Moncton est de placer les étudiantes dans les hôpitaux pour qu'elles complètent leur stage clinique.

En plus des étudiantes de l'Université de Moncton, il y a des étudiantes des écoles d'infirmières de l'Hôpital Docteur Georges L. Dumont et du Moncton City Hospital qui doivent faire des stages cliniques.

Normalement, il peut y avoir une étudiante pour chaque trois patients mais si l'Ecole des Sciences Infirmières de l'Université de Moncton continue à admettre 40 étudiantes par année, en 1973-74, les hôpitaux seront saturés d'étudiantes voulant compléter leurs stages.

8 - DIVERS - suite

Solutions possibles

- 1) Geler les admissions aux écoles des infirmières de l'Hôpital Docteur Georges L. Dumont et Moncton City Hospital et réduire les admissions à l'Ecole des Sciences Infirmières de l'Université de Moncton;
- 2) Réduire les admissions aux écoles des infirmières diplômées de l'Hôpital Docteur Georges L. Dumont et Moncton City Hospital et maintenir les admissions à l'Ecole des Sciences Infirmières de l'Université de Moncton à un maximum de 4045 étudiantes par année;
- 3) Agrandir l'Hôpital Docteur Georges L. Dumont d'ici 1974-75;
- 4) Que les étudiantes gardes-malades de Fredericton ne soient pas admises à faire des stages au Moncton City Hospital et qu'un plus grand nombre d'étudiantes de l'Ecole des Sciences Infirmières de l'Université de Moncton soient admises. Il y a un problème de langue pour les étudiantes de l'Université de Moncton qui font des stages au Moncton City Hospital mais cette difficulté pourrait être soulagée si l'Université était capable de fournir un plus grand nombre de superviseurs de stages.

Commentaires du Docteur Claude Gaudreau

Le docteur Claude Gaudreau indique que le Conseil des Gouverneurs devrait se prononcer sur le principe pour les infirmières de faire leur entraînement clinique en français. Il mentionne les faits suivants:

- a) il y a un plus grand besoin d'infirmières de langue française que d'infirmières de langue anglaise au Nouveau-Brunswick;
- b) il est évident que l'Hôpital Docteur Georges L. Dumont ne peut pas suffire comme champ clinique pour les infirmières de langue française de Moncton;
- c) est-ce que l'on devrait continuer à envoyer nos étudiantes faire leur entraînement clinique dans un hôpital anglais?

Le docteur Gaudreau est d'avis que l'Hôpital Docteur Georges L. Dumont devrait être réservé pour les étudiantes des Sciences Infirmières de l'Université de Moncton et que l'Ecole des infirmières diplômées de l'Hôpital Docteur Georges Dumont devrait être discontinuée. Il est aussi d'avis que l'école d'infirmières diplômées à Edmundston pourrait suffire pour entraîner les étudiantes gardes-malades de langue française.

Le docteur Gaudreau demande si le Recteur pourrait poser le problème au Conseil de l'Ecole des infirmières ainsi qu'au Comité de l'Hôpital Docteur Georges L. Dumont. Le Recteur se dit prêt à poser le problème à ces deux organismes mais il fait remarquer que l'Université n'a aucune juridiction ni aucun pouvoir de décision sur l'Ecole des Infirmières de l'Hôpital Georges L. Dumont. Il souligne en plus que l'Université dépend entièrement de la bienveillance de l'Hôpital Georges L. Dumont et du Moncton City Hospital pour que les étudiantes de l'Ecole des Sciences Infirmières puissent y effectuer leurs stages cliniques. Si l'un ou l'autre de ces hôpitaux refusait à nos étudiantes la possibilité de faire leurs stages, l'Université et l'Ecole seraient en très mauvaise posture.

8 - DIVERS - suite

Commentaires de M. Marcel. Sormany

Monsieur Sormany est d'accord avec le docteur Gaudreau et maintient que l'Hôpital Docteur Georges L. Dumont devrait être réservé afin d'offrir les facilités voulues aux étudiantes de l'Ecole des Sciences Infirmières de l'Université de Moncton pour qu'elles puissent faire leurs stages cliniques.

Il est proposé par le docteur Claude Gaudreau et appuyé par M. Laurier Thibault que l'on délègue au Comité Exécutif la responsabilité de former un comité spécial pour étudier le problème des stages cliniques français pour les étudiantes de l'Ecole des Sciences Infirmières de l'Université de Moncton. Adopté.

Les Gouverneurs demandent au Secrétaire d'envoyer un message de félicitations à M. Hédard Robichaud, tout récemment nommé lieutenant-gouverneur de la province.

9 - DATE DE LA PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion est fixée au vendredi, 3 mars 1972.

(Signé) _____
Me Adélarde Savoie, Président

(Signé)
Léandre Bourque, secrétaire